

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 19 septembre 2022, à la salle du Conseil, située au 10, rue de la Mairie, Saint-André-d'Argenteuil, à 19 heures.

Présents :

monsieur Stephen Matthews, maire
monsieur Michael Steimer, conseiller district #1,
monsieur Patrick Côté, conseiller district #2,
monsieur Jacques Decoeur, conseiller district #3,
madame Jessica Larivière, conseillère district #4,
madame Audrey Paquette-Poulin, conseillère district # 5,
monsieur Pierre Fournier, conseiller district #6,

Les membres présents forment le quorum.

Est aussi présent :

monsieur Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier

1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance extraordinaire est ouverte à 19 heures et présidée par monsieur Stephen Matthews, maire de Saint-André-d'Argenteuil. M. Benoit Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier, fait fonction de secrétaire et note le procès-verbal de la réunion.

2.

2022-09-R159

ADOPTION DU CONTENU DE L'AVIS DE CONVOCATION

CONSIDÉRANT que l'avis de convocation conformément à l'article 153 du Code municipal du Québec a été signifié à tous les membres du conseil.

Il est proposé par monsieur Pierre Fournier,
appuyé par monsieur Jacques Decoeur

et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) :

D'accepter le contenu de l'avis de convocation des conseillers (ères) :

- 1 Ouverture de la séance;
- 2 Adoption du contenu de l'avis de convocation;
- 7.1 Demande au Ministère des Transports (MTQ) de réévaluer le projet de reconstruction du pont P-00324;
- 7.2 Remplacement du groupe électrogène de la station de pompage des eaux usées;
- 12 Période de questions;
- 13 Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

7.1

2022-09-R160

DEMANDE AU MTQ DE REVOIR LE PROJET DE RECONSTRUCTION DU PONT P-00324

CONSIDÉRANT que le pont P-00324 doit être reconstruit;

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transports a déposé le projet auprès de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT que le pont P-00324 sera fermé à toute circulation routière pendant une durée de 22 semaines;

CONSIDÉRANT le détour prévu par le MTQ;

CONSIDÉRANT que la municipalité sera divisée en deux pendant cette période;

CONSIDÉRANT que la route 344 est une voie de circulation touristique;

CONSIDÉRANT que les commerces ont été affectés par les mesures sanitaires en 2020 et 2021;

CONSIDÉRANT que 196 résidences devront faire un détour de plus de 30 minutes;

CONSIDÉRANT que le transport scolaire pour le primaire et le secondaire sera aussi affecté par ce détour;

CONSIDÉRANT que le transport ambulatoire devra aussi faire le détour;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Placide n'offre pas le service de premier répondant;

CONSIDÉRANT que le service de PR de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil ne pourra desservir de façon convenable les citoyens du secteur de la Terrasse Robillard et du secteur de la Baie;

CONSIDÉRANT que le service de la sécurité incendie ne pourra respecter les obligations du schéma de couverture incendie pour les 196 résidences;

CONSIDÉRANT que le schéma de couverture de risque exige pour les risques élevés et très élevés 12 pompiers en moins de 25 minutes;

CONSIDÉRANT que le département incendie évalue le temps du trajet de détour suggéré par le MTQ varie entre 25 minutes et 34 minutes;

CONSIDÉRANT que le délai des interventions policières sera plus long que la normale;

Il est proposé par madame Jessica Larivière,
appuyée par monsieur Patrick Côté

et résolu :

Que le conseil municipal demande au MTQ de réévaluer les possibilités d'aménagement pour éviter la fermeture complète du pont P-00324 ou du lien routier.

Que le conseil municipal demande au MTQ de considérer les besoins de la population et des commerçants de Saint-André-d'Argenteuil.

Le conseil municipal tient à rassurer sa population qu'il fera tout en son pouvoir pour trouver une solution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

c.c. Ministère des Transports

M. Guillaume Landry-Vincent, directeur des travaux publics et directeur général et secrétaire-trésorier adjoints

M. Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier

7.2

2022-09-R161

REPLACEMENT DU GROUPE ÉLECTROGÈNE DE LA STATION DE POMPAGE D'EAU USÉE

CONSIDÉRANT que le groupe électrogène du poste de pompage des eaux usées du 1A de la mairie a subi un sinistre nécessitant l'intervention des pompiers de Saint-André-d'Argenteuil le 30 juillet 2022;

CONSIDÉRANT que l'estimation des dommages du groupe électrogène est de 56 414,62 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT que l'assureur de la municipalité (la Mutuelle des Municipalité du Québec) accepte la réclamation;

CONSIDÉRANT que le montant maximal d'indemnisation est de 70 000 \$ et que la franchise de la municipalité est de 1 000 \$;

CONSIDÉRANT que l'assureur indemnise les frais de réparations de 56 414,62 \$ taxes incluses, de diagnostic au frais de 1 160,10 \$, de location d'un groupe électrogène temporaire au frais de 8 997,72 \$ et de branchement de celui-ci au frais de 764,58 \$;

CONSIDÉRANT que l'assureur accepte que la municipalité opte pour le remplacement du groupe électrogène qui date de 1994;

CONSIDÉRANT que la municipalité a demandé 3 soumissions par invitation pour le remplacement du groupe électrogène;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu 2 soumissions;

TOROMONT CAT	49 550 \$ avant taxes
GÉNÉRATRICE JML	52 999 \$ avant taxes
DRUMCO ÉNERGIE	aucune soumission reçue

CONSIDÉRANT que le réservoir de diesel à la suite d'une analyse de la compagnie PCI BLANCHET inc. n'est plus conforme aux normes actuelles pour la province de Québec;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une soumission de TOROMONT CAT au montant de 5 652,86 \$ avant taxes pour le remplacement du réservoir de diesel;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une soumission de MARCOUX CARRIÈRE ÉLECTRIQUE pour l'installation et le branchement du nouveau groupe électrogène au montant de 970 \$ avant taxes;

Il est proposé par madame Audrey Paquette-Poulin,
appuyée par monsieur Pierre Fournier

et résolu :

Que le conseil municipal autorise l'achat d'un groupe électrogène de la compagnie TOROMONT CAT au montant de 49 550 \$ avant taxes.

Que le conseil municipal autorise l'achat d'un réservoir de diesel de la compagnie TOROMONT CAT au montant de 5 652,86 \$ avant taxes.

Que le conseil municipal autorise l'offre de service de l'entrepreneur électricien au montant de 970 \$ avant taxes pour l'installation et le branchement du groupe électrogène.

Que le conseil municipal autorise le département de la comptabilité à appliquer une partie du remboursement des assurances contre les dépenses suivantes :

- a) Diagnostics
- b) Location d'un groupe électrogène temporaire et les frais de branchement

Que le solde du montant reçu des assurances soit appliqué sur l'achat et les autres frais pour le nouveau groupe électrogène incluant le réservoir et installation.

De prendre le solde entre les dépenses et le remboursement des assurances dans la réserve financière pour les égouts de Saint-André-d'Argenteuil.

D'autoriser le département de la comptabilité à faire les écritures nécessaires pour donner effet à cette résolution.

Que la dépense soit imputée au code budgétaire 23 05000 006.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

c.c. TOROMONT CAT

Marcoux Carrière électrique

M. Guillaume Landry-Vincent, directeur des travaux publics et directeur général et secrétaire-trésorier adjoints

Mme Marie-Claude Bourgault, directrice finances et comptabilité

12.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Stephen Matthews, maire ouvre la période de questions à 19 h 09 pour se terminer à 19 h 34.

Quatorze (14) personnes demandent à se faire entendre et sont entendues.

Les quatorze personnes se questionnent au sujet du projet de reconstruction du pont P-00324.

13.

2022-09-R162

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Pierre Fournier, appuyé par madame Jessica Larivière et résolu :

De lever la séance extraordinaire à 19 h 35 considérant que le contenu de l'avis de convocation est entièrement traité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

Signatures :

**Benoît Grimard,
Directeur général et
Secrétaire-trésorier**

**Stephen Matthews,
Maire**